

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 4 NOVEMBRE 2025

Présidence : M. Jean-Marie BERNARD

Secrétariat : Mme Valérie GARCIN-EYMOUD

En présence de tous les membres en exercice, à l'exception de :

Mme Catherine ASSO ayant donné pouvoir à M. Alexandre MOUGIN

Mme Marine MICHEL qui donne procuration à M. Christian HUBAUD

Mme Valérie ROSSI ayant donné pouvoir à M. Joël BONNAFFOUX

MOTION PRÉSENTÉE PAR

Arnaud MURGIA et Lionel PARA

**CO-PRESIDENTS DU GROUPE DE LA MAJORITÉ
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES,**

**relative à l'évolution des finances départementales dans les années à venir
et à la nécessité de réviser profondément le mode de financement des
Départements**

Exposé du contexte

Entre 50 et 60 Départements sont aujourd'hui "en grande difficulté financière", selon le Président de Départements de France, François Sauvadet, alors que ça n'était le cas "que" pour 14 d'entre eux il y a deux ans. En cause, un "effondrement" des recettes aux causes multiples, dont le gel de la part de TVA reversée aux Départements et la chute des Droits de mutation à titre onéreux. À cette baisse très significative des recettes se cumule une hausse aussi importante des dépenses "imposées par l'État", dont les revalorisations du revenu de solidarité active, la hausse du point d'indice, la hausse des cotisations CNRACL ou encore la mise en œuvre du Segur pour tous.

Pour le Département des Hautes-Alpes, la conjoncture n'est pas différente. Entre baisse des recettes et dotations et augmentation des dépenses obligatoires, le Département voit ses marges de manœuvre considérablement diminuer.

Considérant

La réunion du Conseil départemental des Hautes-Alpes de ce mardi 4 novembre 2025 au cours de laquelle les élus départementaux ont tenu le traditionnel Débat d'orientations budgétaires, préalable nécessaire à l'adoption du budget de l'année à venir ;

Débat au cours duquel le risque d'asphyxie des finances du Département des Hautes-Alpes, comme celle de bien d'autres Départements, a été évoqué si la tendance n'est pas rapidement inversée ;

Considérant

La multiplication des décisions modificatives des modes de financement des Départements au cours des dernières années, notamment au gré des différents projets de loi de finances ;

Considérant

La volonté du Premier Ministre, Sébastien Lecornu, de lancer un "grand acte de décentralisation, de clarification et de liberté locale" ;

Les élus départementaux haut-alpins

S'opposent à tout nouveau transfert de compétence imposé et/ou non compensé ou à toute dépense nouvelle que l'État engagerait directement ou indirectement au nom des Départements sans recette de compensation, ou avec des recettes partielles qui ne font, au fil des ans, que décroître.

Demandent que l'État s'assure que les Départements disposent de moyens financiers suffisants afin de mener les missions qui leur sont confiées par la Loi, au plus proche de nos concitoyens, et surtout la totalité de ses missions. En cela, les élus départementaux haut-alpins renouvellent, moyennant compensation, leur demande de transfert des routes nationales aux Départements, dans un souci de cohérence dans la gestion des réseaux routiers et de mutualisation des moyens.

Demandent que l'État engage dans les plus brefs délais une réforme du financement et de la fiscalité des Départements, le modèle issu de la perte de la fiscalité locale étant, en parallèle de la suppression de la Taxe d'Habitation pour les Communes, à bout de souffle.

Demandent que ce nouvel acte de décentralisation conforte et renforce le rôle des Départements, chefs de file et acteurs majeurs de la solidarité entre nos concitoyens, mais aussi acteur majeur de l'aménagement du territoire et de la solidarité entre ses composantes.

Demandent que la nouvelle décentralisation souhaitée par le Premier Ministre ne se résume pas à une décentralisation des charges financières que l'État n'entend plus assumer et que cette nouvelle décentralisation soit également synonyme d'un regain

de confiance en direction des élus locaux et de liberté d'administrer au plus proche de nos concitoyens.

Demandent que dans le même temps s'ouvre aussi le chantier d'une nouvelle Loi Montagne, car tout nouvel acte de décentralisation ne peut se faire pour la montagne française que dans le respect de ses singularités.